

Pré-demande CNI

1. **Je créé mon compte ANTS** ,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
 - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
3. En cas de perte ou de vol de votre CNI, vous devrez acheter un **timbre fiscal dématérialisé en ligne**,

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

1. Je contacte **une mairie équipée du dispositif de recueil** d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie,
 - J'apporte mon **numéro de ma «Pré-demande CNI»**, indispensable à la mairie,
 - J'apporte également les **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI**.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la **production de votre CNI en ligne** ,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Pré-demande passeport

1. La réalisation d'une pré-demande est possible :
 - si vous achetez un **timbre fiscal dématérialisé** lors de la pré-demande,
2. **Je créé mon compte ANTS** ,
3. Je remplis mon formulaire de pré-demande passeport en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande passeport).
 - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Et après avoir effectué ma pré-demande passeport en ligne ?

1. Je prends rendez-vous en mairie pour finaliser ma demande, muni de :
 - mon **numéro de pré-demande passeport**, indispensable à la mairie,
 - mes **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande,

Attention : Veuillez vous renseigner auprès de votre mairie avant de vous déplacer : il se peut que la finalisation de votre demande se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de passeport, dans le système informatique, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les pièces de votre dossier,
- recueille vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de passeport biométrique indiquant le **numéro de votre demande de passeport**.

Grâce à votre numéro de demande de passeport, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la **production de votre passeport en ligne** .
- Suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site passeport de l'ANTS.